Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212202683-20260309-DELIB0308-DE

République Française
Département des Côtes d'Armor
Membres en exercice :14
Membres ayant pris part à la délibération : 12
Date de la convocation 03/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RUCA

SEANCE DU 09 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la mairie de Ruca, sous la présidence de Monsieur Dominique PERCHE, Maire.
Etaient présents : Dominique PERCHE. Claude LAYEC. Louis-Claude GICQUEL. Mathieu FAVREL. Pierrick CARFANTAN. Yves VALLEE. Eliane VITRAT. Véronique LE BIDEAU. Emmanuel CAMPION. Francis GROUAZEL.
Etaient absents : Yannick DOUZAMY. Loïc EUDES
Avaient donnés procuration : Régis JEGU à Emmanuel CAMPION, Rodolphe GROUAZEL à Francis GROUAZEL.
A été nommé secrétaire de séance : Claude LAYEC.

OBJET : Mise à jour du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

M. le Maire soumet au Conseil Municipal le courrier du Président du Conseil départemental lui demandant d'émettre son avis sur la **mise à jour du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée** (PDIPR) et de délibérer sur l'inscription à ce plan des chemins concernés.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L 361-1 du Code de l'environnement relatif au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée ;

VU la proposition d'inscription d'itinéraires de randonnée au PDIPR par le Département.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré :

1. **Emet un avis favorable à l'inscription au PDIPR des itinéraires de randonnées figurant au plan annexé (itinéraires à inscrire) ;**

2. **Approuve l'inscription au PDIPR des chemins concernés et tout particulièrement des chemins ruraux de la commune figurant au plan annexé (chemins ruraux à inscrire) et y autorise le passage du public ;**

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212202683-20260309-DELIB0308-DE

3. **S'engage à :**

   - **Garantir le passage du public sur lesdits chemins ruraux ;**
   - **Ne pas aliéner les chemins ruraux inscrits au PDIPR ;**
   - **Proposer un itinéraire de substitution en cas d'interruption de la continuité d'un parcours de randonnée ;**
   - **Informer le Conseil départemental de toute modification concernant les itinéraires inscrits.**

4. **Autorise M. le Maire, en tant que de besoin, à signer toutes les conventions ou tous les documents inhérents à cette procédure d'inscription.**

FAIT A RUCA LES AN, MOIS ET JOUR SUSDITS
LE MAIRE,

